

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Décret du 30 août 2022 portant classement, parmi les sites du département de la Haute-Corse, du site de la Haute Vallée du Fango comprenant la route forestière de Caprunale et le Capu Tafunatu, sur le territoire de la commune de Manso

NOR : TREL2121633D

Par décret en date du 30 août 2022, est classé, parmi les sites du département de la Haute-Corse, sur le territoire de la commune de Manso, le site formé par la Haute Vallée du Fango, la route forestière de Caprunale et le Capu Tafunatu.

Le présent décret, la carte au 1/25 000 et le plan cadastral annexés pourront être consultés à la préfecture de la Haute-Corse et à la mairie de Manso (1).

(1) Préfecture de Haute-Corse : rond-point Maréchal-Leclerc-de-Hautecloque, 20200 Bastia.
Mairie de Manso : Hameau de Bargiana, 20245 Manso.